

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 29 Mars 2021**

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 29 mars 2021, en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 24 mars 2021.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, TAUBAN Borine, TRION Serge.

**Etait absents excusés:**

Mme THOMAS-CHALOT Angélique, M. CHERASSE Alain, Mme SORUS Monique.

**Pouvoirs :**Mme Angélique THOMAS-CHALOT à M. Jean Paul JOUBERT

M. Alain CHERASSE à Mme Marie-Thérèse JACQUARD

Mme Monique SORUS à Mme Agnes RAY PEROT

**Secrétaire de séance :** Mme Borine TAUBAN

Avant le déroulement du conseil municipal, Mme Laure ALBINET et M. Eric SEPTAUBRE de la DREAL présente en visioconférence l'avancement des études, programme de l'opération ainsi que le calendrier prévisionnel.

Par manque d'éléments comptables, il est impossible pour le conseil municipal de voter le BP 2021. Il est donc reporté au 12 avril avec l'accord de l'ensemble des élus.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 10 février 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**1. Délibération Ecole Numérique**

M. Didier Martel fait état de l'avancée du projet Ecole Numérique – développer l'enseignement du numérique à l'école.

La demande de subvention dans le cadre du plan de relance a été déposée auprès de l'inspection académique (date butoir le 31.03.2021).

Ces aides financières concernent deux volets / l'acquisition de matériel et les ressources type ENT *Pronote*. Ces deux volets sont indissociables.

La subvention est à hauteur de 70 % dans la limite de 3500€ par classe. Elle s'élèverait donc à 9800 €.

Le projet pour l'école de Trévol concerne 4 classes du CP au CM2.

Le devis s'élève à 24 000 €, il comprend les tableaux numériques, les ordinateurs portables, le matériel vidéo et les travaux électriques. Des négociations sont en cours.

L'objectif serait une effectivité de réalisation pour la rentrée de septembre 2021 sachant que le délai maximum est au 31.12.2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2. Délibération achat maison Cosyn en centre Bourg**

Madame le Maire fait état des entretiens avec les membres de la famille Cosyn. Après négociations le prix est arrêté à 150 000 €. Ce dossier sera étudié dans le cadre de l'étude de la reconquête du centre bourg afin d'apporter des services à la population.

Vote 17 voix pour  
1 abstention.

La délibération est adoptée.

### **3. Délibération adressage : nomination des rues (le numérotage donne lieu à un arrêté municipal)**

Mme le Maire énumère les rues concernées soit :

Route de Dornes

Chemin des Alouettes

Route des Bourbons

Route de Bellefontaine

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Questions diverses:**

#### **Dossier reconquête du centre bourg**

M. Jean Paul JOUBERT informe que le cabinet AXE-SAÔNE, chargé de l'étude du centre bourg, a adressé aux élus un lien pour une connexion permettant de consulter tous les éléments du dossier.

Plusieurs élus n'ont pas réceptionné ce lien, d'autres font état de difficultés à se connecter. M. Jean Paul JOUBERT verra ce sujet avec le cabinet.

#### **Point COVID**

L'école maternelle et le CP ont été fermés durant une semaine. Suite à une campagne de tests salivaires sur l'ensemble ces quatre classes ont été de nouveau fermées. La réouverture a eu lieu le 22.03.2021.

La journée de dépistage auprès de la population, sous l'égide de l'ARS et de la CROIX Rouge, a eu lieu le lundi 22.03.2021.

134 personnes ont bénéficié de ce test et aucun cas positif.

#### **Point sur le Personnel**

- M. Frédéric Clerc, adjoint technique, est absent pour une durée indéterminée et la commune va le remplacer par un contrat (CDD, Pec, apprentissage). Une fiche de poste a été donnée au Centre de Gestion de l'Allier et à LASER 03. La personne recherchée doit être polyvalente. Une ouverture de poste va être faite.

- Mme. Florence PLAVÉRET a été embauchée avec un PEC, voir si la commune le prolonge ou la titularise.

- Mme Laurence VILLETTE va être convoquée prochainement pour lui stipuler le refus du conseil municipal pour sa rupture conventionnelle.

#### **Les travaux**

Jean Paul JOUBERT fait état

- des travaux réalisés : rebouchage rue de l'Épine, Bel Air ; le columbarium fini ; le désherbage du cimetière en cours ; reprise de la tonte.

- des travaux à venir : peintures des vestiaires du stade, et changement des pommes de douches.

### **City Stade**

Les dossiers ont été envoyés auprès des 3 bureaux d'étude / délai de réponse pour le 13 avril 2021.

Les travaux sont à débiter avant le mois de juin 2021. Il est formé de trois lots : plateforme, city stade et aménagement.

### **ZAC**

M. Jean Paul JOUBERT fait un point sur la ZAC

- tranche 1 et 2 : PV de réception avec une réserve sur l'entretien d'espaces verts garanti un an

Après rétrocession de la voirie à la commune par acte notarié, le dossier sera soumis au conseil pour délibération.

- Tranche 1 il reste 2 lots à commercialiser dont un réservé par la commune.
- Tranche 2 il reste 4 lots à vendre.

### **Chemin VTT**

M. Jean Paul JOUBERT et Mme Annick ANGLARES ont rencontré Mme Moutardier de l'Office de Tourisme quant au recensement des chemins sur la commune pour la pratique du VTT et des propositions de parcours.

### **CCAS**

Mme Annick ANGALRES fait retour au conseil municipal de la campagne d'appel auprès des habitants de plus de 80 ans réalisés par les membres du CCAS pour prendre de leurs nouvelles et voir s'ils ont besoin d'aide pour la vaccination. Elle concerne 70 habitants pour la commune.

Un très bon accueil a été réservé aux membres du CCAS. Ces appels seront réalisés régulièrement.

### **Les associations**

Mme Agnes RAY PEROT et M. Didier MARTEL ont assisté à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes et de l'ACT. Les réunions se sont tenues en présentiel dans le respect des mesures barrières.

Le contexte de pandémie rend difficile la projection et l'organisation de manifestations.

Le comité de jumelage va organiser son CA le 10 avril 2021.

### **Site internet**

Le site internet n'est plus accessible suite à l'incendie de l'hébergeur à Strasbourg.

M. Didier Martel est en contact avec la société et attend de savoir si les sauvegardes seront récupérables.

### **Permanence des adjoints**

La prochaine est le 10 avril 2021.

### **Le terrain Cosyn pour la boulangerie**

Le terrain a été borné pour la partie qui sera rétrocédée à M. Pierre BLONDEAU. Une expertise du mur de Mme GARZ a été réalisée.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 19h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 55.

